

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09895 Numéro SIREN : 833 036 965 Nom ou dénomination : A1 ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt 16300

Désignation de l'entreprise <u>A1 ARCHITECTURE</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>9 RUE MYRTILLE BEER 93400 SAINT-OUEN</u>										12 JUL. 2022															
SIRET <table><tr><td>8</td><td>3</td><td>3</td><td>0</td><td>3</td><td>6</td><td>9</td><td>6</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>										8	3	3	0	3	6	9	6	5	0	0	0	1	4		
8	3	3	0	3	6	9	6	5	0	0	0	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2										
1	2																								
1	2																								

										Exercice N clos le					
										13/11/2022					
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net	
										1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	41 450	030	24 880						16 570			
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	41 450	048	24 880							16 570		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	276 000	070	184 000							92 000		
		Autres * (3)	072	2 060	074								2 060		
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	3 026	086								3 026		
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	281 086	098	184 000							97 086		
	Total général (I + II)		110	322 536	112	208 880							113 657		
PASSIF										Exercice N		NET			
										1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120										26		
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126										3		
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131										12 700		
	Report à nouveau		134										(5 380)		
	Résultat de l'exercice		136										(6 996)		
	Provisions réglementées		140												
Total I		142										352			
Provisions pour risques et charges		154											10 488		
Total II		154											10 488		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156										30 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166										11 040		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		5 067								61 776		
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176											102 816		
Total général (I + II + III)		180											113 657		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						8 169		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

A1 ARCHITECTURE

Extension

[illegible]

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 113 656,52 E.

Le résultat net comptable est une perte de 6 996,18 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/06/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 41 450 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	41 912	8 169	8 632	41 450
Immobilisations financières				
TOTAL	41 912	8 169	8 632	41 450

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 24 880 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	24 248	9 263	8 632	24 880
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	24 248	9 263	8 632	24 880

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat transport	12 000	5 683	6 317	4 ans
Mat.bureau & informatique	8 169	1 415	6 754	de 3 à 5 ans
Mobilier	21 281	17 781	3 500	de 3 à 5 ans
TOTAL	41 450	24 880	16 570	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 278 060 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	278 060	278 060	
TOTAL	278 060	278 060	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 184 000 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	184 000				184 000
Comptes financiers					
Total	184 000				184 000

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 26 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	26	1,00	26
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	26	1,00	26

4.2 - Provisions = 10 488 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges					10 488
TOTAL					10 488

4.3 - Etat des dettes = 102 816 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	30 000	30 000		
Dettes financières diverses	5 067	5 067		
Fournisseurs	11 040	11 040		
Dettes fiscales & sociales	56 709	56 709		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	102 816	102 816		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 4 393 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	840
Dettes fiscales & sociales	3 553
Autres dettes	
TOTAL	4 393

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 22 500 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	22 500	100,00 %
TOTAL	22 500	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 4 393 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	840
Fourn factures non parvenues.(4081000000)	840
Dettes fiscales et sociales :	3 553
Org.soc. autres charges a payer(4386000000)	2 991
Taxe apprentissage à payer(44860100000)	78
Actalians taxe fpc(44860200000)	69
Autres charges à payer(44860300000)	415
TOTAL	4 393

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euro

Edité le 27/06/2022

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 15 mois	30/09/2017 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	26	26	26	26	
b) Nombre d'actions émises	26	26	26	26	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	22 500	262 500	130 000	170 000	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	12 755	191 769	21 831	16 063	
c) Impôt sur les bénéfices			1 613	640	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	12 755	191 769	20 218	15 423	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-6 996	-5 443	9 139	3 628	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	491	7 376	778	593	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-269	-209	351	140	
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale		11 490	31 229	31 200	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	656	5 341	12 749	12 725	

Observations complémentaires

**A1 ARCHITECTURE
SASU AU CAPITAL DE 26 €
9, RUE MYRTILLE BEER
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
RCS BOBIGNY 833 036 965**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt Deux, le trois juin à quatorze heures, l' actionnaire Unique de la Société A1 ARCHITECTURE, société à actions simplifiées, au capital de 26 €, immatriculée au registre du commerce de Bobigny sous le numéro RCS BOBIGNY 833 036 965, s'est rendu au siège social sis au 9, Rue Myrtille Beer 93400 Saint Ouen Sur Seine, en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur ELASRI Stéphane préside la séance en sa qualité de président du conseil.

Le président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres de bureau, fait ressortir que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence, l'assemblée générale, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions.
- Quitus aux administrateurs et affectation du résultat.
- Questions diverses

Puis, il dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion des dirigeants,
- l'inventaire, les états financiers et l'annexe des comptes de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le projet de résolutions, l'inventaire, les états financiers et l'annexe des comptes, ainsi que les textes de résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion.

Après échanges de vues des différentes questions auxquelles il est répondu par le président, la discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

SE

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, faisant ressortir une perte de 6 996,18€.

En conséquence, il ratifie la gestion du conseil d'administration pendant ledit exercice et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du dirigeant réunis le 3 Juin 2022, décide que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, perte de 6 996,18 € cumulé au report antérieur débiteur de 5 379,98 le nouveau solde du report à nouveau reste débiteur et s'élève à 12 376.16 est affecté en :

- Report à nouveau : - 12 376.16 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale examine la possibilité d'allouer à la Direction une gratification.

Aucune gratification n'est allouée à la Direction au titre de l'exercice 2021.

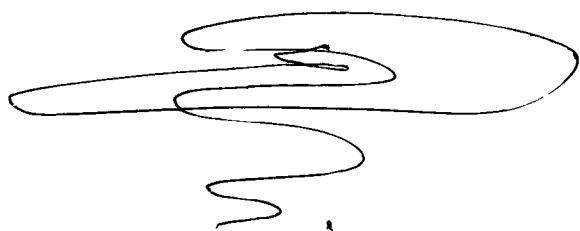
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

M ELASRI STEPHANE

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



**A1 ARCHITECTURE
SASU AU CAPITAL DE 26 €
9, RUE MYRTILLE BEER
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
RCS BOBIGNY 833 036 965**

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUIN 2022

Nom et prénom des actionnaires et
des mandataires

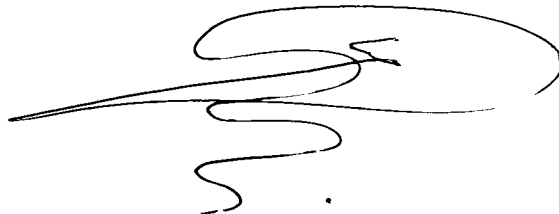
Nombre
d'actions

Emargements
de voix

1 Monsieur ELASRI Stéphane

26

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a wavy line below it.